

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 27 mars 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
M. Jean-François Cloutier, conseiller de ville, Verdun
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT (SITE)
M. Réjean A. Lévesque, directeur, Direction de l'eau
M. Richard Fontaine, directeur, Traitement des eaux usées
M. Patrice Langevin, surintendant, ingénierie d'usine
M. Patrick Cejka, conseiller scientifique

ASSISTANCE : 40 personnes

SUJET :

La désinfection à la station d'épuration des eaux usées de Montréal

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission ainsi que les représentants du service et explique le déroulement de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par M. Campbell Stuart, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

Sur une proposition de M. Edgar Rouleau, appuyée par M. Sylvain Lachance, le procès verbal des séances des 29, 30, 31 août, 6 et 7 septembre 2007 relativement aux consultations sur le plan de transport de Montréal, est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Mme Ginette Marotte, appuyée par M. Sylvain Lachance, le procès verbal de la séance du 22 novembre 2007 relativement à l'adoption des recommandations du plan de transport de Montréal, est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du projet de désinfection à la station d'épuration des eaux usées de Montréal

M. Michael Applebaum précise d'abord que M. Sammy Forcillo, membre du comité exécutif responsable des infrastructures, devait introduire ce soir le sujet à l'étude. Il a dû remplacer le maire pour une remise de prix en ingénierie, mais il a assuré la commission qu'il sera présent à la séance du 9 avril prochain consacrée à la réception des mémoires sur le projet de désinfection des eaux usées.

Le président de la commission invite alors M. Réjean A. Lévesque à présenter son équipe et à débiter la présentation.

M. Lévesque introduit les personnes-ressources de la direction de l'eau et la direction de l'épuration des eaux usées, puis il amorce la présentation en brossant un tableau de l'historique de la station d'épuration des eaux usées et du dossier de la désinfection des eaux usées.

Il rappelle dans un premier temps que le dossier de la désinfection est un dossier complexe qui s'est échelonné sur 15 ans et qui a permis d'aménager une solution d'avant-garde qui place Montréal à l'avant-scène de la désinfection. Il présente la stratégie mise de l'avant pour éviter que ne se reproduise l'impasse de la démarche des années '80 au moment où le gouvernement avait imposé un moratoire sur l'utilisation du chlore aux fins de désinfection des eaux usées.

Le plan d'action mis en place comprend les étapes suivantes :

1. colliger toutes les connaissances scientifiques disponibles sur le sujet;
2. valider la pertinence de ces données par des tests dans le milieu scientifique montréalais;
3. associer à la démarche tous les partenaires experts et les décideurs afin d'établir un consensus sur la validité et les résultats de chaque étape de la démarche et d'exprimer les conclusions finales d'une seule voix définitive.

Finalement, la 4^e étape de cette stratégie est celle qui se réalise ce soir même par la présentation du projet aux citoyens, groupes d'intérêt et environnementalistes pour obtenir leurs commentaires sur la solution retenue. À ce stade de la présentation, M. Lévesque, donne la parole à M. Richard Fontaine, directeur du traitement des eaux usées pour la suite de l'exposé.

M. Fontaine précise que la démarche qui est présentée ce soir est le fruit de près de 15 ans de travail et d'efforts réalisés à la station d'épuration pour arriver à remettre en place une étape de traitement qui était initialement prévue, la désinfection, avec l'espoir que le mode de désinfection retenu, va augmenter d'autant plus la qualité du traitement des eaux usées.

M. Fontaine fait d'abord état du statut de la station d'épuration des eaux usées de Montréal qui est l'une des plus importantes stations au monde, sinon la troisième plus importante en Amérique, avec un débit moyen de 32 mètres cubes d'eaux usées traités à la seconde. La station traite plus de 45% de l'ensemble des eaux usées du Québec dans un seul et même site. La station est performante et elle rencontre les exigences gouvernementales par rapport au taux d'enlèvement des matières en suspension et au phosphore.

M. Fontaine rappelle qu'il y a à peine 20 ans, à travers 180 émissaires du territoire, les eaux usées de l'Île de Montréal étaient rejetées au fleuve sans aucun traitement. Avec la construction de la station d'épuration dans les années 80, on collecte maintenant les eaux usées de l'ensemble de l'Île à travers deux intercepteurs, l'un qui ceinture la rive nord, l'autre qui ceinture la rive sud pour acheminer par gravité l'ensemble de ces eaux usées à la station située dans le quartier RDP. Les deux tiers du réseau de collecte est en mode combiné (sanitaire et pluvial) alors que le tiers du réseau est en mode séparatif. La station reçoit environ 2,7 millions de mètres cubes d'eau par jour et en temps de pluie, la station peut recevoir jusqu'à 7,6 millions de mètres cubes d'eau par jour.

M. Fontaine présente à la suite les différentes étapes de traitement qui se déroulent à la station :

1. l'eau usée est acheminée à la station de pompage où l'on pompe l'eau en surface pour débiter le traitement; une centrale d'énergie peut palier aux lacunes qui pourraient survenir en matière d'énergie.
2. l'injection de coagulants et de produits chimiques permet d'engager le processus de coagulation;
3. l'étape du dégrillage a pour but de retirer de l'eau usée les items de certaines dimensions;
4. le dessablage permet ensuite de récupérer sable, gravier et pierres;
5. les étapes de décantation sont prévues pour éliminer les matières en suspension et le phosphore et produisent ce que l'on appelle les boues;
6. les boues sont acheminées dans des bassins d'emménagement puis soumis à des opérations de déshydratation et d'incinération.
7. les cendres inertes produites sont ensuite évacuées dans une carrière prévue à cet effet.

L'eau usée traitée transite au bâtiment de désinfection qui malheureusement n'a jamais été utilisée en raison d'un moratoire dans les années 80 sur l'utilisation du chlore. C'est cette étape que la Ville espère relancer avec le nouveau procédé de désinfection par ozonation, une étape de traitement qui était initialement prévue à l'ouverture de la station.

M. Fontaine soumet à la suite quelques données d'opération qui couvrent l'année 2007 : environ 50 000 tonnes d'alun et de chlorure ferriques sont utilisés chaque année; le fonctionnement de la station nécessite environ 193M de KW par année et 14 M de mètres cubes de gaz naturel et de produits pétroliers sont utilisés aux fins des opérations. Le budget d'exploitation pour sa part varie selon les conditions climatiques et les débits traités pour se situer aux environs de 60 M\$ annuellement.

La station doit aussi répondre à des exigences gouvernementales qui sont fixées pour les matières en suspension et le phosphore. Sur la base des données de 2007, on a pour l'affluent une concentration de MES de 105mg/l alors que pour le phosphore, la concentration est de 1,64 mg/l. Après traitement à la station, la concentration de MES est de 18 mg/l alors que la concentration de phosphore est de 0,50 mg/l, ce qui représente un taux d'efficacité de l'ordre de 83% pour les MES et un taux d'enlèvement de 70% pour le phosphore.

M. Fontaine rappelle qu'en 1995, on a effectué le raccordement complet de l'intercepteur sud, ce qui a permis alors d'acheminer à la station 100% des eaux usées du territoire. Cet apport a entraîné une nouvelle caractérisation de l'eau, les eaux collectées au nord étant de nature résidentielle alors que celles collectées au sud sont à caractère industriel. Ce changement au niveau de la transmittance, c'est-à-dire au niveau de la charge d'opacité de l'eau a eu un effet sur la façon de traiter les eaux et a contribué à l'instauration d'un programme pour comprendre le phénomène ainsi que le renforcement du règlement 129 sur le contrôle à la source.

Cette difficulté a de surcroît compliqué le choix d'une technologie pour la désinfection des eaux usées, initialement prévue par le traitement au chlore qui a fait l'objet d'un moratoire par le gouvernement. On est depuis à la recherche d'une technologie adaptée à la situation montréalaise qui doit traiter de forts débits d'eaux usées dont la caractérisation est particulière à Montréal.

M. Fontaine précise à la commission que la non-désinfection des eaux usées a pour effet d'entraîner des risques pour la santé humaine, pour la faune et la flore. L'effluent non désinfecté de Montréal influe sur la qualité bactériologique de l'eau du fleuve St-Laurent jusqu'à Sorel (Lac St-Pierre). Les objectifs recherchés par la désinfection sont de diminuer les risques pour la santé, de protéger la faune et la flore et de rétablir la qualité de l'eau, avant son retour dans le fleuve.

Dans ce contexte, M. Fontaine souligne qu'un Comité tripartite a été mis en place en 1997 avec le mandat d'évaluer différentes technologies et recommander la technologie convenant le mieux aux eaux usées de Montréal. Durant l'été 2005, des essais pilotes ont été réalisés. Il s'agissait de 3 systèmes utilisant les rayons UV et un système utilisant l'ozone. L'irradiation à l'ultraviolet a permis de stériliser les micro-organismes, mais elle n'a pas permis de détruire les virus. Cette situation peut s'expliquer par le degré de transmittance de l'eau usée de Montréal qui est plus bas et qui ne permet pas à l'UV de bien faire son travail. La technologie à l'ozone a donné par ailleurs de meilleurs résultats tant au niveau des bactéries que des virus.

En ce qui concerne les investissements associés à chacun des systèmes, les coûts d'exploitation sont comparables, alors que les coûts d'immobilisations sont légèrement plus élevés dans le cas de l'ozonation.

M. Fontaine souligne également que des essais complémentaires effectués en 2006 et en 2007 ont permis de faire les constats suivants : possibilité de baisser les coûts d'exploitation; élaborer un nouveau concept d'injection adapté à la station; confirmation au comité tripartite que l'ozonation constitue le meilleur choix pour la désinfection.

Plus particulièrement, les essais pilotes d'hydro-injection effectués en 2007 ont confirmé les résultats de 2005, ainsi que l'efficacité du mode de désinfection à l'ozone et ses bénéfices environnementaux. La possibilité de diminuer les coûts d'exploitation et de rencontrer les exigences environnementales à une dose annuelle moyenne inférieure à 16,5 mg/l a également été confirmée par ces essais.

Le comité tripartite recommande de favoriser l'ozonation comme mode de désinfection compte tenu que le mode de désinfection à l'ultra violet est plus vulnérable aux caractéristiques des eaux à désinfecter à Montréal, que les coûts des deux modes de désinfection sont relativement semblables et que l'ozonation présente des bénéfices environnementaux indéniables.

5. Période de questions du public

Suite à la présentation de M. Fontaine, M. Applebaum invite les personnes inscrites à prendre la parole.

M. Bruce Walker STOP

M. Walker félicite les fonctionnaires de la Ville pour l'excellente présentation du dossier. Sa question concerne le taux d'enlèvement des produits pharmaceutiques par le traitement à l'ozone. Il fait référence à un article paru en mars 2008 dans la revue Vecteur Environnement de Réseau Environnement où l'on mentionne que selon les tests effectués par des chercheurs de l'Université de Montréal, le taux d'enlèvement des produits pharmaceutiques par la station ne dépasserait pas 20%, dans la situation actuelle. M. Walker se demande quel sera le taux d'enlèvement avec le traitement à l'ozone.

M. Richard Fontaine, directeur du traitement des eaux usées l'informe que, selon les éléments dont on parle, le taux d'enlèvement avec le traitement à l'ozone, varie entre 70 % et 90 %, soit un taux moyen d'enlèvement de l'ordre de 80%.

La 2^e question de M. Walker porte sur le budget 2008-2009 qui sera consacré à la désinfection par l'ozonation. Il demande si des chiffres peuvent déjà être avancés.

M. Applebaum apporte une précision sur le mandat de la commission qui consiste à évaluer le type de technologie qui sera utilisée pour la désinfection. Il mentionne que la question du financement sera étudiée plus tard par le comité exécutif, une fois que la commission aura fait ses recommandations. Il adresse la question de M. Walker aux représentants du Service présents.

M. Richard Fontaine précise qu'on a avancé, lors des annonces, un chiffre approximatif de 200M \$, à l'intérieur duquel il est possible de couvrir les coûts de développement et les coûts de réalisation du projet.

M. Antoine Laporte, chef, Division des eaux Ville de Repentigny

M. Laporte félicite également la Ville de Montréal pour sa ténacité dans ce dossier et note que les résidents de Repentigny vont également en bénéficier. La Ville de Repentigny est intéressée par les résultats qu'obtiendra Montréal, puisque la municipalité a aussi la préoccupation de désinfecter ses eaux usées. Il fait remarquer à la commission qu'à Repentigny, on utilise l'ozone depuis 1973 et M. Laporte souligne aussi qu'il s'agit d'un oxydant puissant et d'une technologie perfectible qui s'est raffinée avec les années. En regard de la réglementation sur la qualité de l'eau potable, il s'interroge sur la capacité limitée de l'ozone à inactiver certains pathogènes : les protozoaires (Cryptosporidium et Giardia). Selon lui, pour obtenir un bénéfice optimal de cette technologie, il faut aussi obtenir des rendements sur le taux d'abattement de ces pathogènes.

M. Cejka, conseiller scientifique à la station d'épuration, a indiqué que les résultats de désinfection à l'ozone ont montré une baisse de l'ordre d'un log sur les protozoaires, ils ont par contre été d'une efficacité supérieure au niveau des virus ce qui n'a pas été le cas avec

les ultraviolets.

Pour M. Laporte, ces résultats mettent en évidence la nécessité d'avoir des traitements d'appoint surtout en regard de la nouvelle réglementation de l'eau potable pour laquelle ces parasites pathogènes sont directement visés. En ce qui a trait au dosage, M. Laporte précise que lorsqu'on dose un oxydant dans l'eau, on risque de former des sous-produits de désinfection qui seront nuisibles à l'homme. Il se demande quelles sont les concentrations identifiées de sous-produits de désinfection, en particulier les bromoformes et les bromates, qui pourraient provenir de la désinfection à l'ozone des eaux usées.

Selon le conseiller scientifique de la station d'épuration, M. Patrick Cejka, pour engendrer la production de bromates, il faut être en présence d'un pH acide et d'un taux faible d'azote ammoniacal, ce qui n'est pas le cas avec la station d'eaux usées, contrairement aux stations d'eau potable.

**M. Ronald Gehr, professeur
Université McGill**

M. Gehr a fait sa présentation en anglais. Professeur à l'Université McGill, il s'est intéressé au cours de ses recherches universitaires à plusieurs aspects du dossier de la désinfection, notamment aux effets de l'ozone sur l'augmentation de la DBO₅ des eaux usées situées en aval et sur les poissons. Il se demande si la Ville a tenu compte de ces effets dans les essais réalisés. Il souhaite également obtenir les informations des différents documents et rapports reliés à ce projet d'étude sur la toxicologie.

Sur ce dernier point, M. Richard Fontaine lui indique que le rapport du comité tripartite qui contient toutes les données relatives aux essais est déjà disponible sur le site internet de la station et accessible à tous. Toutefois, plusieurs données ne pourront être disponibles car elles sont rattachées à des éléments qui feront bientôt l'objet d'un appel d'offres. En ce qui concerne les effets de l'ozone sur la DBO₅ et sur les poissons, M. Fontaine précise que toutes ces questions ont été analysées entre 2005 et 2007 et qu'au moment où il faudra procéder à des essais de rendement, ces mêmes questions seront validées.

M. Gehr souligne que dans le cas du traitement à l'ultra-violet, le ministère de l'environnement avait fixé le niveau cible à 900 coliformes par 100 millilitre en raison d'une possible photoréactivation, un effet qui s'élimine dès lors que l'on parle d'une exposition plus longue. Il mentionne qu'il abordera ce sujet dans son mémoire le 9 avril prochain. Il soulève également d'autres questions, dont celle de la quantité d'ozone requise selon les concentrations de la DCO de l'eau usée. Il se demande, en tenant compte des modèles de simulation théorique, si les quantités sont basées sur la DCO d'un débit moyen ou sur des probabilités. Il s'interroge également sur le taux de mortalité des poissons qui s'est révélé plus élevé par le traitement à l'UV que le traitement à l'ozonation, des résultats dont il n'a jamais entendu parler dans la documentation publiée sur le sujet.

M. Richard Fontaine indique que ces résultats, bien qu'ils soient surprenants, sont ceux qu'ont obtenus les collaborateurs qui ont participé étroitement au projet tels qu'Environnement Canada et l'Institut Armand-Frappier. Ces derniers ont pu observer, sur une période de deux mois, les conséquences de l'utilisation de l'UV sur les organismes vivants. De plus M. Fontaine précise qu'il revient à ces spécialistes d'établir les raisons de ces résultats. Il souligne qu'il n'y a eu aucune mortalité de truites observée en 2006 et en 2007 avec le procédé d'ozonation, reproduisant ainsi les observations de 2005.

Quant à la question du dosage de l'ozone, M. Fontaine précise que les essais ont été réalisés dans les conditions d'opération usuelles et ce en incluant les phénomènes de variabilités de la qualité des eaux usées, des débits moyens, en temps réel, et avec les caractéristiques particulières des eaux usées de Montréal. Il estime qu'il est fondamental, lorsqu'on envisage des investissements de l'ordre de plusieurs millions de dollars, de procéder à des essais en temps réel, non de manière théorique, sur des équipements dans nos propres installations pour obtenir les résultats le plus près possible de la réalité.

M. Howard Brown, citoyen de Laval

M. Brown est à la retraite. Il mentionne qu'il a collaboré, en 2005, à titre d'employé de SNC Lavalin, à certaines études dont il est question ce soir. Il félicite la Ville pour le travail extraordinaire et consciencieux réalisé depuis quinze ans sur le dossier de la désinfection. Il estime que la solution proposée est avant-gardiste et fera de Montréal l'une des premières villes à utiliser l'ozone pour la désinfection.

Ses premiers commentaires portent sur les grandes quantités d'ozone impliquées puisque la station d'épuration est l'une des plus grandes au monde. L'oxygène liquide est un produit qui supporte la combustion et il se demande si la ville a considéré les aspects du transport et de l'entreposage des grandes quantités d'ozone qui seront nécessaires.

M. Fontaine remercie M. Brown à son tour et il mentionne que toutes ces questions de transport et d'entreposage ont été prises en compte. Il estime, d'après les études préliminaires, à environ 450 tonnes d'ozone les quantités qui seraient nécessaires. Il ajoute qu'il faudra considérer dans les études technico-économiques à venir, la faisabilité d'avoir une fourniture de ce produit ou de disposer d'installations qui pourraient en produire sur le site de la Station d'épuration. Il explique que la production d'ozone représente un procédé industriel qui est sécuritaire de par une réglementation efficace. De plus, l'ensemble de la production et de la distribution feront partie des offres de conception qui parviendront à la Ville. Sans vouloir favoriser qui que ce soit, il doute que l'on voit des camions sillonner l'est de Montréal. Il mentionne que ce secteur de la ville représente un secteur industriel fertile, qu'il reste des terrains vacants autour de la station et qu'il faudra être créatif pour éviter d'augmenter la circulation de camions.

M. Brown s'intéresse ensuite à la question des concentrations d'oxygène très élevées que l'on retrouvera suite à l'application de l'ozone et s'interroge sur les effets potentiels de l'augmentation de la DBO₅ dans l'effluent. Il s'inquiète également des effets qu'aura cette eau plus corrosive sur la corrosion de certaines sections de béton ou de métal des installations.

M. Fontaine explique que les essais préliminaires ont démontré, en 2007, que ces questions n'étaient pas à cette étape-ci un élément significatif de préoccupation. Il affirme qu'avec des essais de rendement on pourra mieux évaluer les impacts. Selon lui, si on compare les affluents de Montréal à l'effluent traité à l'ozone, il n'a été observé qu'une légère augmentation de la DBO₅.

Quant à la corrosion, M. Fontaine est d'avis qu'il faudra, lors des essais de rendement évaluer cet aspect. Il précise que les analyses actuelles des experts indiquent que cet aspect n'est pas significatif, tenant compte des concentrations. Néanmoins, lors des futurs essais, les experts s'appliqueront à vérifier la problématique soulevée.

M. Walker reprend la parole pour obtenir de l'information sur la date de mise en service et d'installation du projet ainsi que sur les impacts qu'aura le projet de désinfection sur la qualité de l'eau du Lac St-Pierre, en fait sur l'effet domino du traitement effectué à Montréal sur les eaux situées en amont.

Pour ce qui est de la date de mise en service, M. Fontaine indique qu'à partir du moment où la Ville a reçu les recommandations du comité tripartite, le dossier a évolué à un rythme relativement rapide, et que l'horizon visé est de 5 ans, à partir d'aujourd'hui. Pour l'effet domino, M. Fontaine indique avoir discuté avec le maire de Sorel qui semblait être enthousiasmé. M. Fontaine rappelle qu'aujourd'hui, 40% des eaux usées traitées du Québec sont désinfectés et dès que Montréal aura mis en place son système de désinfection, ce chiffre augmentera à 80 %. L'effet domino est fonction de ce qui se fera ailleurs, et il est difficile de dire si la solution adoptée à Montréal sera la bonne ailleurs. M. Fontaine insiste sur la démarche qui a prévalu dans le dossier : ce qui a motivé la raison des essais pilotes était de reproduire le plus fidèlement la réalité de la qualité des eaux que nous recevons et des modes d'opérations à la Station. On a mis de côté les intuitions et les perceptions que certains laboratoires nous avaient démontrées. On a fait des essais, on a testé, on a obtenu des résultats et la conclusion à laquelle on en arrive représente une solution durable.

6. Période questions des membres de la commission

M. Michael Applebaum demande aux membres de la commission s'ils ont des questions à poser aux représentants du service.

M. Edgar Rouleau félicite le comité pour les essais effectués car l'investissement impliqué est important. Il s'est intéressé aux questions touchant l'entretien du système aux UV, au respect des normes gouvernementales ainsi qu'à l'origine de fabrication des systèmes.

M. Richard Fontaine explique que la question de l'entretien est un des aspects qui a été évalué. Il précise que les systèmes de différents fournisseurs ont été testés, notamment

avec des anneaux de teflon qui circulaient sur les lampes pour s'assurer qu'elles demeurent propres et qu'on a également évalué la vie utile des lampes. Pour ce qui est du respect des normes gouvernementales, M. Fontaine mentionne que l'ozonation répond aux exigences du gouvernement à un dosage de 14 mg par litre et que ce système comporte de plus un élément concurrentiel du fait qu'il pourra facilement s'adapter à un resserrement des normes dans le temps. Quant aux systèmes fabriqués au Québec, M. Fontaine précise que notre connaissance actuelle à la Ville de Montréal est issue de nos installations en eau potable. Ne disposant d'aucun système de référence de traitement des eaux usées à l'ozone à Montréal ou au Québec, il est difficile à ce stade-ci de prévoir quelle proportion de ces systèmes pourraient faire l'objet d'une fourniture provenant du Québec.

M. Campbell Stuart pour sa part souhaite connaître, en fonction des 450 tonnes d'oxygène qui seront nécessaires par jour, quelle quantité peut être transportée dans un seul camion.

Selon la grosseur des camions, M. Fontaine évalue de 30 à 32 tonnes la quantité transportée par chaque camion.

Enfin, le président de la commission, M. Michael Applebaum, adresse aux responsables du service diverses questions touchant entre autres la possibilité de réduire ou d'amoindrir les coûts des phases de traitement préalables à l'ozonation. Il s'intéresse aussi à la question de la disposition et l'élimination sécuritaire des lampes utilisées dans le traitement à l'UV, aux effets qu'entraînerait un dosage d'ozone trop élevé ainsi qu'au budget nécessaire.

M. Richard Fontaine indique que tous les procédés qui précèdent la phase de l'ozonation ont un impact sur l'ensemble de la chaîne de traitement et doivent nécessairement demeurer en place, et il précise que la problématique liée à la disposition sécuritaire des lampes a été envisagée au cours des études. Sur la question du dosage de l'ozone, il rappelle que l'objectif des essais visait à déterminer la dose requise pour rencontrer les exigences du gouvernement qui se rattachent aux coliformes fécaux. Les essais ont confirmé qu'à une dose de 16.5 ou 14 mg/L, nous étions capable de respecter les exigences gouvernementales et ce sans provoquer de la toxicité. L'objectif de la démarche, rappelle-t-il, était de trouver une dose inférieure afin de diminuer les coûts. Il rappelle que dans le cadre des essais de rendement, il est évident qu'il y aura des essais à différents dosages pour évaluer les impacts sur l'écotoxicologie. Pour répondre à la question portant sur le budget, M. Fontaine informe la commission que la station n'a pas encore établi le budget définitif pour les essais de rendement, mais que sur la base de 2005, on peut penser à des coûts variant entre 700 000\$ et un million \$, avec une participation du gouvernement.

M. Applebaum remercie MM. Lévesque et Fontaine et leur équipe d'avoir pris part à cette assemblée et pour l'ensemble du travail réalisé à la station. Il les remercie également pour leur disponibilité et pour les visites qui ont été réalisées à la station d'épuration en leur compagnie. Il rappelle que le 9 avril prochain, la commission siègera à nouveau et recevra les mémoires des citoyens et groupes d'intérêt. À la suite, la commission préparera ses recommandations qu'elle présentera le 23 avril à la salle du conseil.

M. Applebaum mentionne le second sujet d'étude inscrit u programme de la commission : le plan directeur de gestion des matières résiduelles. Il rappelle que les séances sur ce sujet se dérouleront aux mois de mai et juin prochains et que les dates seront annoncées dans les journaux.

7. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h50 par le président, sur une proposition de M. Campbell Stuart, appuyée par M. Jean-François Cloutier.

ADOPTÉ LE : LE 9 AVRIL 2008

Original signé

M. Michael Applebaum
Président

Original signé

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste